

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA SEANCE Du 23 septembre 2015

Date de la convocation : 18 septembre 2015

Etaient présents : Guy BARRAL ; Pierre MIRABEL, Franck MORIN, Odile RIONDET, Lucie BARRAL, Jean-Michel BUDYNEK, Michèle TRINQUET, Jean Paul JACQUET, Alain BOMBRUN, Evelyne QUINCIEU, Bruno DUCHAMP, Elisabeth DEVOS, Béatrice DUMAS, Dominique PASTOR, Laurence GILLIARD, Mireille DUMONT, Pascal JURDYC, Jordan CLERC, Elodie JAILLOT, Elodie MORIN.

Absents : David GIUST, Sabine BUDYNEK

Ont donné procuration :

Mme Odile MORIN a **été nommée secrétaire.**

Monsieur le Maire donne compte rendu des actes signés en application des articles L 1421-11, L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales

Commission des finances et projets

- Contrat pour la mise en peinture en mairie salle du Conseil Municipal
Cocontractant : ELRP – Prix TTC 360.00 €
- Contrat pour la visite et le rapport d'accessibilité (restaurant C l'Ilot et agence postale)
Cocontractant : SOLEUS – Prix TTC 876.00 €
- Contrat pour des travaux de réfections (appartement rue du 8 mai 1945)
Cocontractant : Entreprise FERREIRA SEBASTIEN – Prix TTC 485.50 €
- Contrat pour le nettoyage suite à des travaux (médiathèque)
Cocontractant : FACILITY – Prix TTC 564.00 €
- Contrat pour le nettoyage suite à des travaux (école primaire)
Cocontractant : FACILITY – Prix TTC 1152.00 €
- Contrat pour le nettoyage suite à des travaux (école maternelle)
Cocontractant : FACILITY – Prix TTC 600.00 €
- Contrat pour la fourniture de 5 détecteurs de fumées pour appartements des écoles
Cocontractant : REXEL – Prix TTC 21.60 € l'unité
- Contrat pour La fourniture de dalles moquette (mairie)
Cocontractant : TAPIS FRANÇOIS – Prix TTC 378.00 €
- Contrat la fourniture et pose d'un verre feuilleté en mairie
Cocontractant : SAMIVER – Prix TTC 600.00 €

Flash Info

- Contrat pour la pose d'une grille aluminium peinte en noire
Cocontractant SARL Holding JCN - Prix TTC 767,40 € TTC
- Contrat pour création d'un chemin d'accès aux bacs de compostage (pôle scolaire)
Cocontractant LES JARDINS DE BENJAMIN - Prix TTC 410.64 € TTC
- Contrat pour le contrôle construction - la création d'une salle de classe (école maternelle)
Cocontractant DEKRA - Prix TTC 1740.00 € TTC
- Contrat pour la visite de maintenance préventive (bâtiments municipaux)
Cocontractant ECODIS - Prix à l'année TTC
127.31 € TTC / gymnase
392.57 € TTC / salle polyvalente
127.31 € TTC / restaurant scolaire
127.31 € TTC / bibliothèque
127.31 € TTC / école primaire
- Contrat pour une mission (Ventilation - restaurant scolaire)
Cocontractant : CAILLAUD INGENIEURIE – Prix TTC 1800.00 €
- Contrat pour la réparation d'une enceinte
Cocontractant : ROBELPHONE – Prix TTC 391.50 €
- Contrat pour la réparation véhicule (police municipale)
Cocontractant : SOLAIZE AUTOS – Prix TTC 667.34 €
- Contrat pour le dessouchage de bambous (pôle scolaire)
Cocontractant : JE DIS VERT – Prix TTC 360.00 €
- Contrat pour du matériel informatique (mairie)
Cocontractant : LDLC – Prix TTC 604.87 €
- Contrat création nouvelle VMC pour les logements rue du 8 mai 45
Prix : 3144 € TTC
Cocontractant : AFC –

Commission Cadre de Vie et Proximité

- Contrat pour fourniture de 40 mètre de pic à pigeon (mairie)
Cocontractant : DT GROUPE – Prix TTC 271.80€
- Contrat pour la fourniture d'une pompe (fontaine mairie)
Cocontractant : RICHARDSON – Prix TTC 264.00 €
- Contrat pour l'achat de deux gilets pare balles (police municipale)
Cocontractant : LE FOURNISSEUR DES ADMINISTRATIONS – Prix TTC 1160.40
- Contrat pour des plaques de rallye (exposition voitures anciennes)
Cocontractant : EUROPUB – Prix TTC 316.32

Commission scolaire et sociale

- Contrat pour l'élagage de platanes (restaurant scolaire)
Cocontractant : LYON ESPACES VERTS – Prix TTC 600.00 €
- Contrat pour la fourniture d'ampoules (pôle scolaire)
Cocontractant : REXEL – Prix TTC 144.55 €
- Contrat pour l'achat d'une armoire (école maternelle)
Cocontractant : MANUTAN COLLECTIVITES – Prix TTC 182.34 €
- Contrat pour l'achat d'un sèche linge pompe à chaleur (école maternelle)
Cocontractant : ASTRAL – Prix TTC 738.00 €
- Contrat pour l'achat de patères (pôle scolaire)
Cocontractant : LBA THIVEL – Prix TTC 331.20 €
- Contrat pour l'achat de bouteilles de vin pour les anniversaires (CCAS)
Cocontractant : CAVE DES VIGNERONS - Prix TTC 385.94 €
- Contrat pour la fourniture et pose de fourreaux (centre de loisirs)
Cocontractant : PB CONSTRUCTIONS – Prix TTC 1392.00 €
- Contrat pour la fourniture de cylindres et cadenas (centre de loisirs)
Cocontractant : LBS – Prix TTC 429.92 €
- Contrat pour l'achat de mobiliers (école maternelle)
Cocontractant : MANUTAN COLLECTIVITES – Prix TTC 5430.31 €
- Contrat pour l'achat de mobiliers (école élémentaire)
Cocontractant : MANUTAN COLLECTIVITES – Prix TTC 3939.19 €
- Contrat pour la fourniture de cylindres (centre de loisirs)
Cocontractant : LBA THIVEL – Prix TTC 74.57 €
- Contrat pour la mise en place d'un éclairage et fibre optique entre les 2 baies (école élémentaire)
Cocontractant : ELEC 4 – Prix TTC 3868.27 €
- Contrat pour la mise en place d'un balisage de secours (préau écoles)
Cocontractant : ELEC 4 – Prix TTC 299.86 €
- Contrat pour la fourniture de crochets d'attaches (centre de loisirs)
Cocontractant : SERRURERIE STEFAN – Prix TTC 108.00 €
- Contrat pour la création de plans d'évacuation (école maternelle)
Cocontractant : SICLI – Prix TTC 253.44 €
- Contrat pour l'abattage et évacuation d'un bouleau (écoles)
Cocontractant : ESPACES VERTS DUCHAMP – Prix TTC 72.00 €

Flash Info

- Contrat pour la fabrication de casiers à chaussures (écoles)
Cocontractant : HOLDING JCN – Prix TTC 1666.80 €
- Contrat pour des fournitures scolaires (école élémentaire)
Cocontractant LIBRAIRIE DU CHANGE - Prix TTC 315.83 € TTC
- Contrat pour des fournitures scolaires (école élémentaire)
Cocontractant LIBRAIRIE DU CHANGE - Prix TTC 63.00 € TTC
- Contrat pour des fournitures scolaires (école élémentaire)
Cocontractant LIBRAIRIE DU CHANGE - Prix TTC 322.90 € TTC
- Contrat pour des fournitures scolaires (école élémentaire)
Cocontractant LIBRAIRIE DU CHANGE - Prix TTC 446.09 € TTC
- Contrat pour des fournitures scolaires (école maternelle)
Cocontractant LIBRAIRIE DU CHANGE - Prix TTC 88.44 € TTC
- Contrat pour des fournitures scolaires (école élémentaire)
Cocontractant PICHON PAPETERIES - Prix TTC 405.16 € TTC
- Contrat pour des fournitures scolaires (école élémentaire)
Cocontractant LIRA - Prix TTC 205.08 € TTC
- Contrat pour des fournitures scolaires (école élémentaire)
Cocontractant MAJUSCULE - Prix TTC 375.45 € TTC
- Contrat pour des fournitures scolaires (école élémentaire)
Cocontractant MAJUSCULE - Prix TTC 246.30 € TTC
- Contrat pour des fournitures scolaires (école élémentaire)
Cocontractant MAJUSCULE - Prix TTC 797.87 € TTC
- Contrat pour des plaques de numérotations de rue pour CLSH
Cocontractant : SIGNAUX GIROD – Prix TTC 69.80 €
- Contrat pour une mission de sécurité des personnes dans les ERP
Prix 1740 € TTC Cocontractant DEKRA -
- Contrat pour des étagères pour la nouvelle classe de maternelle.
Prix TTC : 82,56 € Cocontractant : LBA Thivel

Commission Culture Communication, et Relations Institutionnelles

- Contrat pour l'achat de 2 PC assemblés (comptabilité et médiathèque)
Cocontractant : MICROLOGIC – Prix TTC 1860.00 €
- Contrat pour l'installation d'un anti spam (mairie)
Cocontractant : ACTI – Prix TTC 540.00 €

Flash Info

- Contrat pour représentation théâtrale (médiathèque)
Cocontractant : REACTION PRODUCTION – Prix TTC 600.00 €
- Contrat pour des lampes cosylite (médiathèque)
Cocontractant : BORGEAUD BIBLIOTHEQUE – Prix TTC 786.96 €
- Contrat pour la réalisation de la gazette de l'année
Cocontractant : DU BRUIT AU BALCON – Prix TTC 8104.80 €
- Contrat pour le déplacement de blocs prises (médiathèque)
Cocontractant : PIVIDAL – Prix TTC 108.00 €
- Contrat pour 30 ramettes de papier recyclé
Prix TTC 119,05 € Cocontractant Eco buro -

Commission développement durable et urbanisme

- Contrat pour un relevé de niveau côte Bayard
Cocontractant Cabinet Blin : prix TTC 648,00 €
- Contrat pour la fourniture de clés à triangle et coffre pompier (mairie)
Cocontractant : LBA Thivel– Prix TTC 224,71 €
- Contrat pour remise en état éclairage public (route de Chasse)
Cocontractant : BOUYGUES ENERGIES NOUVELLES - Prix TTC 499.38 €
- Contrat pour la remise en état éclairage public (chemin de Montauban)
Cocontractant : BOUYGUES ENERGIES NOUVELLES - Prix TTC 499.38 €

Commission sport et Associations

- Contrat la fourniture de 1 traîne (tennis)
Cocontractant : RHONE ALPES SIGNALISATION – Prix 195,60 € TTC
- Contrat pour la fixation d'un WC dans les sanitaires hommes (salle polyvalente)
Cocontractant : SARL MARTIN – Prix TTC 108.00 €
- Contrat pour la fourniture et pose de prises (salle polyvalente)
Cocontractant : PIVIDAL – Prix TTC 558.00 €
- Contrat pour la fourniture de cylindres et clés (salle polyvalente)
Cocontractant : LBS – Prix TTC 597.30 €
- Contrat pour la dépose et évacuation des buts existants ; Fourniture et pose d'une paire de buts à 8
Cocontractant : PARCS ET SPORTS : Prix : 3996,00 € TTC
- Contrat pour installation nouveau but de basket salle polyvalente
Cocontractant : FOOGA – Prix TCTC 1096,73 €
- Contrat pour un câble de relevage pour un but en acier salle polyvalente – Cocontractant FOOGA – Prix TTC 1149,22 €

Flash Info

- Contrat pour la commande de mobilier (ludothèque)
Cocontractant IKEA - Prix TTC 522.92 € TTC
- Contrat pour le remplacement extincteurs (stade)
Cocontractant : SICLI – Prix TTC 218.83 €
- Contrat pour la création de plans d'évacuation (stade)
Cocontractant : SICLI – Prix TTC 551.81 €
- Contrat pour le repas du forum
TTC 16,50 € la part
Cocontractant : Proxi Prix
- Contrat pour un enrouleur au boulodrome
TTC : 208,39 €
Cocontractant SDA – Prix

Administration générale

- Contrat pour une cartouche d'encre (agence postale)
Cocontractant : DESK – Prix TTC 227.04 €

DELIBERATION N° 15-09-31

Approbation du contrat enfance jeunesse avec la CAF pour la période de 2015 à 2018

Rapporteur : Odile Riondet

Le cinquième contrat enfance jeunesse conclu pour la période 2011-2014, entre la caisse d'allocation familiale et la commune de Solaize, est arrivé à échéance.

La caisse d'allocation familiale nous propose maintenant de poursuivre son partenariat par la signature d'un nouveau contrat enfance jeunesse, pour la période allant de 2015 à 2018. Il permettra à la commune de Solaize, de bénéficier d'aides financières :

Ce dernier portera sur les actions suivantes,

- L'Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) ;
- Le Centre de loisirs sans hébergement ;
- Les séjours ;
- La ludothèque ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- d'approuver la signature du 6ème contrat enfance jeunesse ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ;

DELIBERATION N° : 15-09-32

Convention de mise à disposition des agents territoriaux au service des temps d'activité périscolaire

Rapporteur : Dominique Pastor

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
Vu la loi n°2077-148 du 2 février 2007, portant modernisation de la Fonction Publique ;
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales ;
VU la convention d'affermage pour l'exploitation des activités du multi accueil signée le 5 juillet 2013 avec l'Association AGDS,
VU l'accord des ATSEM, mis à disposition
Vu l'avis à venir de l'avis de la Commission Administrative Paritaire,;
Vu le projet de convention de mise à disposition des ATSEM de Solaize au Service des TAP ;

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il convient de signer des conventions de mise à disposition de personnel à l'Association « AGDS ».

La mise à disposition des ATSEM, se fait avec leur accord, et se déroulera de la manière suivante : 2 heures par semaine scolaire pour l'animation des TAP, de 16h00 à 16h30.

Le montant des rémunérations y compris les charges sociales seront remboursés par l'Association « AGDS » au prorata du temps mis à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve La convention de mise à disposition du personnel ATSEM à l'Association « AGDS »
- Autorise M le Maire à signer les conventions de mise à disposition

DELIBERATION N° 15-09-33

Convention de suivi opérationnel pour « l'opération Façades»

Rapporteur : Jordan Clerc

La commune s'est engagée depuis plusieurs années, dans une campagne de ravalement de façades avec le soutien technique du Pact-Arim du Rhône.

L'opération façades, vise à inciter au ravalement des façades du centre bourg, en accordant des subventions, si les conditions nécessaires sont réunies. Cette opération a ainsi permis de revaloriser le bâti ancien du centre historique.

Afin d'assurer la continuité de cette opération, une nouvelle convention doit être signée avec le Pact-Arim du Rhône pour les années 2015 -2016-2017.

La mission du Pact Arim, consiste à conseiller les propriétaires désireux de procéder au ravalement de leur façade, et les aider à monter le dossier de subvention.

Flash Info

La rémunération de cette mission a été revue à la baisse, afin de concentrer les efforts de la commune sur les subventions accordées aux habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

-Approuve la reconduction de la convention opération « Façades » avec le Pact Arim du Rhône

-Autorise M. le Maire, à signer avec le Pact-Arim, la convention nécessaire à la conduite de ladite opération.

Les crédits afférents à cette opération sont inscrits au BP 2015

Délibération N° 15-09-34

Délibération relative à la gratification d'un stagiaire et à la signature des conventions à intervenir

Rapporteur : Pierre Mirabel

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2006-757 du 29 juin 2006 portant sur l'égalité des chances et notamment ses articles 9 et 10 ;

VU le décret n° 2006-757 du 29 juin 2006 portant application de l'article 10 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 ;

VU le décret n° 2006-1093 du 29 août 2006 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;

Circulaires du 23 juillet et du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial ;

VU le Code du Travail ;

VU le Code de l'Education ;

Il est rappelé que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la commune de Solaize, pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Il est précisé que la période de stage peut faire l'objet du versement d'une contrepartie financière prenant la forme d'une rémunération ou d'une gratification selon le montant attribué et que l'organe délibérant est compétent pour fixer le principe et les modalités de cette contrepartie financière.

Il est proposé de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein des services de la mairie de Solaize.

Ils bénéficient d'une contrepartie financière à l'occasion d'un stage, d'une durée minimum de deux mois, effectués pour le compte de la collectivité. elle ne se cumulera pas avec les avantages financiers que le stagiaire pourrait recevoir par ailleurs.

Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordé en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé dans la limite de 15 % du plafond de la sécurité sociale de l'année au cours de laquelle le stagiaire est accueilli, soit 3,60 € /h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

-Institue le principe du versement d'une *gratification* aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein des services de la commune de Solaize, selon les conditions prévues ci-dessus ;

-Autorise M le maire à signer les conventions à intervenir ;

-Inscrit les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre article 64131

Délibération N° 15-09-35

Présentation de la demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée Ad'AP

Rapporteur : Alain Bombrun

le Maire expose aux membres du conseil municipal l'obligation de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui oblige la commune à compter du 1er janvier 2015 à mettre tous ses Etablissements Recevant du Public (ERP) et ses Installations Ouvertes au Public (IOP) accessibles à tous les handicaps.

Les pouvoirs publics ayant pris conscience de l'impossibilité de respecter la date butoir du 1er janvier 2015, la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter de nouvelles mesures législatives s'est traduite par la parution de l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014.

A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires d'ERP et/ ou IOP ont désormais la possibilité de s'engager dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP est un engagement de procéder aux actions ou travaux de mise en accessibilité d'un ou plusieurs ERP, dans le respect de la réglementation, dans un délai limité et avec une programmation des travaux et des financements. Cet accord suspend, sur la durée de l'agenda, le risque pénal prévu par la loi du 11 février 2005 et ainsi poursuivre ses travaux de mise en accessibilité.

Ainsi, dans ce cadre, la commune a mis en place une politique de mise en accessibilité de son patrimoine en élaborant un Agenda d'Accessibilité Programmée sur 2 périodes de 3 ans soit 6 ans.

Le Conseil municipal, après délibération :

-Autorise la présentation de la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée auprès de la préfecture.

Délibération N° 15-09-36

Subvention exceptionnelle d'équipement à l'association pour la sauvegarde de l'église Saint Sylvestre et du patrimoine.

Rapporteur : Jean-Michel Budynek

Dans le cadre de la réfection de l'église Saint Sylvestre, la commune de Solaize a sollicité la DRAC par délibération du 12 novembre 2013 aux fins d'obtenir une subvention pour la restauration de décors anciens et objets inscrits à l'inventaire des monuments historiques.

Plusieurs objets inscrits ont fait l'objet d'une restauration :

- la statue de la Vierge à l'enfant
- la statue de Saint Etienne

Flash Info

- le tableau du martyr de Sainte Madeleine
- la statue de Saint Sylvestre
- la bannière de procession

La DRAC nous a attribué une dernière aide de 1 100 € pour les travaux de restauration de la bannière de procession qui se montent à 5500 €ht. Le versement nous a été récemment confirmé.

Compte tenu de la participation active de l'association de sauvegarde de l'église dans le cadre du projet important pour la commune de restauration de l'église Saint Sylvestre et d'un certain nombre de dépenses engagées (restauration des statues à finaliser dont celle de Saint Sylvestre, Saint patron de l'église)

Le Conseil Municipal, après délibération, décide,

-De verser à l'association, une subvention exceptionnelle d'équipement équivalente au montant versé par la DRAC, 1 100 €

Les crédits sont prévus au budget d'investissement, article 20422

Délibération N° 15-09-37

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des anciens combattants.

Rapporteur : Lucie Barral

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale, une exposition est organisée, à la médiathèque de Solaize, par l'Association des Anciens Combattants. La Commune de Solaize, souhaite s'associer à cette manifestation, en raison de l'importance que revêt cet évènement historique.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide

- d'approuver le versement d'une subvention de 500 € à l'Association des Anciens Combattants.
- de dire que les crédits sont prévus au BP 2015, au chapitre 65.

Délibération N° 15-09-38

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Ludo'Sol

Rapporteur : Laurence Gilliard

Une ludothèque a été créée à Solaize. Celle-ci a pris la forme d'une association dénommée Ludo'Sol Afin de permettre à l'association de débiter son activité, Il est proposé de lui attribuer une subvention de 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide (Mmes RIONDET ; DEVES ET QUINCIEU, ne prennent pas part au vote, car elles sont membres de l'association) :

- d'approuver le versement d'une subvention de 500 € à l'Association.
- de dire que les crédits sont prévus au BP 2015, au chapitre 65.

Délibération N° 15-09-39

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Téléthon Solaize

Rapporteur : Michèle Trinquet

L'association téléthon Solaize, a pour but, d'organiser le téléthon à Solaize, et d'organiser des manifestations tout au long de l'année.

Ces manifestations lui permettent de récolter des fonds, qui permettent à l'association d'être encore plus active.

L'association téléthon Solaize, a sollicité une subvention municipale, afin d'organiser un spectacle, le 10 novembre 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 500 € à l'Association.
- de dire que les crédits sont prévus au BP 2015, au chapitre 65.

Vu par nous, Maire de la commune de SOLAIZE, pour être affiché le 09 juillet 2015, conformément à la loi du 04 août 1884

**Le Maire
Guy Barral**